



Procédures d'insolvabilité transnationales dans l'Union Européenne

« Coopération judiciaire interprofessionnelle pour une application efficace de la directive européenne sur l'insolvabilité »

Projet de programme

11 et 12 mai 2023

Institut de formation judiciaire / Instituut voor Gerechtelijke Opleiding

Av. Louise 54, 1050 Bruxelles, Belgique



Funded by the European Union's Justice Programme
Financé par le programme Justice de l'Union Européenne

En partenariat avec :



Objectifs et compétences recherchées du séminaire

La directive 2019/1023 relative aux cadres de restructurations préventifs, à la seconde chance et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures de restructuration, d'insolvabilité et d'apurement a été publiée au journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2019.

Le but poursuivi est d'imposer une harmonisation minimale aux Etats membres afin de réduire les principaux obstacles à la libre circulation des capitaux découlant des différences entre les cadres de restructuration et d'insolvabilité, tout en favorisant, selon les termes mêmes de la Commission, une « culture commune du sauvetage » des entreprises en difficulté au sein de l'Union européenne.

Ce projet, financé par la Commission Européenne, a pour objectif de former les magistrats et praticiens de l'insolvabilité européens sur la refonte des procédures d'insolvabilité transfrontalières et d'accompagner les experts nationaux à la transposition de la directive. Plusieurs activités et formations interprofessionnelles ont été et seront ainsi mises en place entre 2022 et 2023. Un guide de droit comparé en quatre langues (français, anglais, espagnol et italien) sera transmis aux participants en fin de cycle.

Ce séminaire s'intéresse à l'analyse approfondie et utilisation pratique des mécanismes introduits par la Directive européenne du 20 juin 2021, plus particulièrement :

- la prévention ;
- les classes des parties affectées ;
- la constitution des classes ;
- les remises de dettes.

Ce séminaire réunit les acteurs du monde judiciaire pouvant être amenés à utiliser ces mécanismes, avec une approche pluridisciplinaire : juges, procureurs, avocats, greffiers, administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires et universitaires, afin de leur permettre de se connaître, d'échanger sur le droit comparé et la mise en œuvre des nouvelles normes introduites par la Directive 2019/1023, de renforcer les capacités à appliquer efficacement ses dispositions grâce à une formation commune et à des outils pratiques, mais également de favoriser la coopération entre les praticiens de l'insolvabilité européens.

Jeudi 11 mai 2023

09h00 – 12h00 // 13h00 – 17h30

09h00 – 09h30 Accueil et enregistrement

09h30 – 10h00 Ouverture du séminaire

📍 Salle Bonnie & Clyde (1^{er} étage)

- **Raf VAN RANSBEECK**, Directeur de l'Institut de formation judiciaire / Instituut voor Gerechtelijke Opleiding, Belgique
- **Caroline PROPSERI**, Directrice du projet, Magistrat et chargée de mission au département international de l'Ecole nationale de la magistrature, France
- **Caroline HENRY**, Directrice scientifique du projet, Professeur agrégé, Droit privé et sciences criminelles, Université de Côte d'Azur, Avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation, France

Introduction

Présidence de session : **Caroline HENRY**, Directrice scientifique du projet, Professeur agrégé, Droit privé et sciences criminelles, Université de Côte d'Azur, Avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation, France

Objectifs : Construire une base commune de connaissances, se connaître et favoriser la coopération entre les praticiens de l'insolvabilité européens

10h00 – 10h50 Brise-glace et quiz

- **Caroline PROSPERI**, Directrice du projet, Magistrat et chargée de mission au département international de l'Ecole nationale de la magistrature, France
- **Emilie BREYNE**, Coordinatrice du projet, chargée de coopération internationale au département international de l'Ecole nationale de la magistrature, France
- **Jean-Luc VALLENS**, Directeur scientifique adjoint du projet, Magistrat honoraire, ancien président de chambre à la Cour d'appel de Colmar ; Ancien professeur associé à l'université de Strasbourg et à l'université de Paris I, France

10h50- 11h10 Pause-café

11h10 – 12h00 **Présentation des trois ateliers, répartition en groupes de travail et échanges avec les participants**

- **Jean-Luc VALLENS**, *Directeur scientifique adjoint du projet, Magistrat honoraire, ancien président de chambre à la Cour d'appel de Colmar ; Ancien professeur associé à l'université de Strasbourg et à l'université de Paris I, France*

12h00- 13h00 **Déjeuner organisé par l'IFJ/IGO**

Atelier 1 : La prévention

Animateur référent : **Christophe DELATTRE**, *Substitut Général, Cour d'Appel de Douai, Section JIRS économique et financière, Magistrat Inspecteur Régional, France*

Objectifs : *Apprécier les difficultés financières d'une entreprise, mettre en œuvre une mesure de prévention, faciliter les négociations et élaborer un accord contractuel.*

13h00 – 14h00 **Atelier 1 – groupe francophone**

● Salle Gargamel & Azraël (2^e étage)

- **Christophe DELATTRE**, *Substitut Général, Cour d'Appel de Douai, Section JIRS économique et financière, Magistrat Inspecteur Régional, France*
- **Yves BRULARD**, *Avocat - Praticien de l'insolvabilité, enseignant, ancien expert de la Commission européenne pour le règlement 2015/848, Belgique*

Atelier 1 – groupe anglophone

● Salle Bonnie & Clyde (1^{er} étage)

- **Nathalie LEBOUCHER**, *Administrateur judiciaire, FHBX, France*
- **Céline DOMENGET-MORIN**, *Avocat et associée au sein de la pratique Financial Restructuring de Goodwin, France*

14h00 – 14h15 **Pause-café**

Atelier 2 : Les classes des parties affectées

Animateur référent : **Yves BRULARD**, Avocat - Praticien de l'insolvabilité, enseignant, ancien expert de la Commission européenne pour le règlement 2015/848, Belgique

Objectif : Appréhender la constitution des classes de parties affectées pour être en mesure d'adopter un plan permettant de faire face à une crise circonstancielle.

14h15 – 15h15 Atelier 2 – groupe francophone

📍 Salle Gargamel & Azraël (2^e étage)

- **Yves BRULARD**, Avocat - Praticien de l'insolvabilité, enseignant, ancien expert de la Commission européenne pour le règlement 2015/848, Belgique
- **Christophe DELATTRE**, Substitut Général, Cour d'Appel de Douai, Section JIRS économique et financière, Magistrat Inspecteur Régional, France

Atelier 2 – groupe anglophone

📍 Salle Bonnie & Clyde (1^{er} étage)

- **Nathalie LEBOUCHER**, Administrateur judiciaire, FHBX, France
- **Céline DOMENGET-MORIN**, Avocat et associée au sein de la pratique Financial Restructuring de Goodwin, France

15h15 – 15h30 Pause-café

Atelier 3 : Les remises de dettes

Animateur référent : **Geoffroy BERTHELOT**, Liquidateur, Professeur associé à Sciences Po Paris, enseignant en droit privé et droit des affaires, France

Objectifs : Décrire le parcours d'un entrepreneur individuel ayant une activité artisanale ou commerciale exposé à la défaillance, énumérer les dettes, distinguer le périmètre d'une remise de dettes, prendre en considération le régime matrimonial du débiteur, envisager le rebond (nouvelles dettes).

15h30 – 17h00 Atelier 3 – groupe francophone

📍 Salle Gargamel & Azraël (2^e étage)

- **Geoffroy BERTHELOT**, Liquidateur, Professeur associé à Sciences Po Paris, enseignant en droit privé et droit des affaires, France
- **Patrick EHRET**, Rechtsanwalt / Avocat (AMCO), Spécialiste en Droit international et de l'Union européenne, Allemagne

Atelier 3 – groupe anglophone

📍 Salle Bonnie & Clyde (1^{er} étage)

- **Elsabeth DE VOS**, Juge, Département insolvabilité, Tribunal d'Amsterdam, Maître de conférence, Pays-Bas
- **Ivan VEROUGSTRAETE**, Ancien Président de la Cour de cassation, Belgique

17h00 – 17h30 Échanges avec les participants

17h30 – Promenade, moment informel et convivial dans le quartier du Sablon et/ou Grand'Place

Vendredi 12 mai 2023

09h30 – 12h30 // 14h00 – 16h45

Atelier 4 : Constitution des classes et vote des plans

Animateur référent : **Philippe JEANNEROT**, Administrateur judiciaire (AJRS – Administrateurs Judiciaires Restructuring & Solutions), France

Objectifs : Constituer des classes de parties affectées à partir d'un bilan, d'une description du passif et du capital ; envisager le contenu d'un projet de plan avec continuation ou avec cession ; définir l'acceptabilité d'un projet de plan, organiser les votes et détailler la phase de validation.

09h30 – 12h30 Atelier 4 – groupe francophone

📍 Salle Bonnie & Clyde (1^{er} étage)

- **Philippe JEANNEROT**, Administrateur judiciaire (AJRS – Administrateurs Judiciaires Restructuring & Solutions), France
- **Lucia DE BERNARDIN**, Juge déléguée pour les procédures de faillite, Tribunal de Catane, Italie

Atelier 4 – groupe anglophone

📍 Salle Gargamel & Azraël (2^e étage)

- **Nathalie LEBOUCHER**, Administrateur judiciaire, FHBX, France
- **Expert**, Espagne

12h30- 14h00 Déjeuner organisé par l'IFJ/IGO

